

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20230222-2023_02_03-DE



Séance du 22 février 2023

DCM : N° 2023-02-03

OBJET : SALLE DES FETES DE TARCENAY : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE

**L'an deux mil vingt-trois
Le vingt-deux février**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 16/02/2023
Convocation du Conseil du
25/02/2023
Membres en Exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. Emmanuel LACOMBE, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT ; M. Pierre CLAUSSE, pouvoir à Mme Anne HENRY ; Mme Bénédicte CHARITE, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; Mme Corinne BERTRAND, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Christina MARCHAND pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis l'installation de la restauration scolaire et du péricolaire à la salle des fêtes de Tarcenay (dû à la construction du site scolaire unique), le système de chauffage présente des dysfonctionnements.

De ce fait, un devis a été demandé à 3 entreprises par courrier le 03/02/2023, leur indiquant 3 consignes à respecter :

- le remplacement de la chaudière fioul,
- l'installation d'aérothermes eau chaude avec création d'un circuit d'alimentation en eau,
- l'installation de radiateurs avec création des alimentations départ/retour.

Les devis demandés ont donné le chiffrage suivant :

- ATMC (Saint-Vit) : 35 779.26 € HT soit 42 935.11 € TTC
- SARL MOREL ET FILS (Amancey) : 41 406.80 € HT soit 49 688.16 € TTC
- SARL DEVILLERS Norbert (Tarcenay-Foucherans) : 32 872.86 € HT soit 39 447.43 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le changement de chaudière à la salle des fêtes de Tarcenay,
- Accepte le devis de la SARL DEVILLERS Norbert
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document se référant à ce dossier.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

